

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les présidents et représentant des associations et collectifs d'usagers,

Lors du Comité de pilotage sur l'électrification de la ligne Paris – Troyes qui s'est tenu le 30 novembre dernier, SNCF Réseau a annoncé un retard important dans le planning de réalisation des travaux.

Les raisons données par SNCF Réseau pour expliquer ce retard sont les suivantes :

- Ø Le 1^{er} confinement a entraîné un arrêt total du chantier (mars – avril 2020) ;
- Ø Une reprise progressive du chantier post-confinement sur la période de fin avril à août avec un rendement moindre engendré par l'application des gestes barrières ;
- Ø Un vol de câbles qui génère des travaux de repose de ces câbles causes de retards ;
- Ø Une Interface du chantier de l'électrification avec les travaux de la Suite Rapide Zone Dense qui ne peuvent être réalisés dans la même temporalité.

Afin de limiter au maximum ce retard, considéré comme inacceptable par la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités (cf. communiqué ci-joint), qui aurait conduit au déploiement des trains Francilien à fin 2022, **il a été demandé que soient prises des mesures d'accélération des travaux.**

A cette fin, SNCF-Réseau a proposé d'élargir les Interruptions Temporaires de Circulation (ITC) de soirées de 45 minutes pendant l'année 2021, permettant ainsi de limiter le retard. **Cette mesure doit permettre la circulation des premiers train Franciliens sur la ligne en juillet 2022** (avec marche à blanc à partir d'avril 2022).

L'impact pour les voyageurs de l'élargissement de ces ITC de soirée de 45 min est le suivant :

- Ø Depuis janvier 2019 (début des travaux d'électrification), le dernier train à destination de Provins à circuler était à 20h46 au départ de Paris-Est ;
- Ø Du fait de l'élargissement de 45 minutes de l'ITC, le dernier train (ligne P) à destination de Provins sera désormais à 19h46.

Plusieurs adaptations seront mises en œuvre pour réduire l'impact sur les usagers franciliens.

Dans le sens Paris – Provins :

- Ø Un TER Grand-Est au départ de Paris-Est à 20h20 desservira la gare de Longueville. Un bus de substitution pour les usagers des gares situées entre Longueville et Provins inclus sera mis en place en correspondance avec l'arrivée de ce TER. La durée du trajet est estimée à 1h30 mn (contre 1h20 de parcours par le train habituel) ;
- Ø Les usagers de la branche de Provins seront également invités à prendre le train à destination de Coulommiers de 20h16 ou 21h16 jusqu'à Marles-en-Brie. Des bus de substitution seront mis en place au départ de cette gare avec :
 - o Une desserte omnibus : Marles – Provins pour les trains de 20h16 et 21h16 ;
 - o ainsi qu'un bus direct : Marles – Provins/Champbenoist pour le train de 21h16 ;
- Ø Pour les trains à destination de Provins de 21h46 et 22h46, il n'y aura aucun changement avec les bus de substitution qui restent au départ de Paris-Est ;
- Ø Il est à noter qu'à partir de 2021, les bus de substitution desserviront également la ville haute de Provins.

Dans le sens Provins – Paris :

- Le dernier train à circuler est celui de 19h46 au départ de Provins ;

- Le train au départ de Provins à 18h46 sera terminus en gare de Gretz-Armainvilliers. En effet, il est impossible de l'amener jusqu'à Paris-Est car cela empêchait son retour à Provins pour assurer l'offre de pointe du matin ;
- Néanmoins, Ile-de-France Mobilités a demandé que le train Coulommiers à Paris puisse desservir la gare de Gretz-Armainvilliers pour prendre en charge les usagers du train de Provins terminus dans cette gare. Le train en provenance de Coulommiers passe 4 minutes après l'arrivée du train de Provins en gare de Gretz-Armainvilliers ce qui permet de limiter l'allongement du temps de parcours pour les voyageurs qui poursuivent leur déplacement.

Il est prévu de mettre en œuvre ces adaptations au 4 janvier 2021. La direction de la SNCF de Paris Est communiquera aux voyageurs les modalités plus précises de la mise en œuvre de ces adaptations.

Ile-de-France Mobilités sera particulièrement vigilant au respect des engagements pris par SNCF Réseau pour limiter le retard et à la bonne réalisation des mesures d'adaptation, notamment la mise en œuvre des bus de substitution qui font l'objet d'un suivi renforcé dans le cadre du nouveau contrat qu'il vient de signer avec SNCF Voyageur.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération très respectueuse.

Jean-Christophe MONNET

Directeur des Relations avec les Voyageurs et les Territoires / Actions européennes